AGRIBUSINESS AND TRADE PROMOTION (USAID ATP)

In fulfillment of the following deliverable under task 3.3.1:

Annually Updated Value Chain Advocacy Plan as part of the VCDP Including Top Advocacy Priorities

Onion/Shallots (FY11)

Contract/ Project No.: EDH-1-00-00005-08

Submitted to: Michael L. Wyzan Ph.D.
COTR
Agribusiness and Trade Promotion Project
USAID/WA/RAO
Accra, Ghana

Abt Associates Inc. ■ 4550 Montgomery Lane, Suite 800 North ■
Bethesda, Maryland 20814 ■ Tel: 301.347.5000. ■ Fax: 301.913.652.9061
■ www.abtassociates.com

In collaboration with:
ACDI/VOCA
CARANA Corporation

USAID | WEST AFRICA
FROM THE AMERICAN PEOPLE

PLAN DE PLAIDOYER REGIONAL POUR LA LIBRE CIRCULATION DE L'OIGNON ET DE L'ECHALOTE ENTRE LES PAYS MEMBRES DE L'ESPACE CEDEAO OUAGADOUGOU, BURKINA FASO 6-8 DECEMBRE 2010

Janvier 2011

Cette publication a été produite pour étude par l'Agence Américaine pour le Développement International. Elle été préparée par D. Plunkett, Y. J. Sombié, F. Ofei and I. Djibrilla, Abt Associates Inc., CARANA et ACDI/VOCA pour le projet USAID ATP.

Citation recommandée : D. Plunkett, Y. J. Sombié, F. Ofei and I. Djibrilla. Janvier 2011. *Plan de plaidoyer régional pour la libre circulation de l'oignon et de l'échalote entre les pays de l'espace CEDEAO.* Bethesda, MD: projet USAID ATP, Abt Associates Inc. .

No de *l'Accord de Coopération* : EDH-1-00-05-00005-00, Task Order No. 8

Soumis à : **Michael Wyzan, Ph. D**
COTR
Agribusiness and Trade Promotion Project
USAID/WA/ANRO
Accra, Ghana

Abt Associates Inc.■ 4550 Montgomery Avenue, Suite 800 North ■ Bethesda, Maryland 20814 ■ Tel: 301.347.5000 ■ Fax: 301.913.9061
■ www.abtassociates.com

En collaboration avec
ACDI/VOCA
CARANA Corporation

PLAN DE PLAIDOYER REGIONAL POUR LA LIBRE CIRCULATION DE L'OIGNON ET DE L'ECHALOTE ENTRE LES PAYS MEMBRES DE L'ESPACE CEDEAO OUAGADOUGOU, BURKINA FASO 6-8 DECEMBRE 2010

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE
Les points de vue exprimés par les auteurs dans cette publication ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) ni ceux du Gouvernement des États-Unis.

TABLE DES MATIERES

Table des matières iii

Liste des acronymes v

Résumé vii

ExEcutive Summary ix

1. Contexte 1

2. Problèmes abordés 3

3. Objectifs et résultats 5

4. Messages 7

5. Public cible / Interlocuteurs 9

6. Plan de plaidoyer 11

6.1 Actions concrètes 11
6.2 Ressources disponibles et à mobiliser 13
6.3 Rôles et responsabilités 14
6.4 Forces et faiblesses 14
6.5 Suivi et évaluation 15

Annexe: Résultats des travaux de groupes 17

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Programme indicatif des activités 12
Tableau 2: Budget estimatif 13

LISTE DES ACRONYMES

ANFO	Association nationale de la filière oignon
CAADP	Programme général de développementa agricole de l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest
GAPTO	*Ghana Agricultural Producers and Traders Organization*
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ONFO/BF	Observatoire national de la filière oignon du Burkina Faso
ORO/AOC	Observatoire régional de la filière oignon de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
PC	Prélèvement communautaire
PCS	Prélèvement communautaire de solidarité
RS	Redevance statistique
SWOT	*Strenghts, Weaknesses, Opportunities and Threats*
TRIE	Transit routier inter état
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
USAID	*United States Agency for International Development*
USAID ATP	*USAID Agribusiness and Trade Promotion project*

RESUME

Sous l'initiative de l'Observatoire National de la Filière Oignon du Burkina Faso (ONFO/BF), avec l'appui technique et financier du projet USAID *Agribusiness and Trade Promotion* (ATP), un atelier régional sur le plaidoyer a été organisé à Ouagadougou du 6 au 8 décembre 2010. Il a regroupé pendant trois jours les acteurs de la chaîne de valeurs oignon/échalote du Burkina Faso, du Ghana et du Mali. L'atelier a permis aux participants de renforcer leurs capacités en plaidoyer, d'identifier les contraintes qui limitent les échanges commerciaux et d'échanger sur les mécanismes de mise en place d'une dynamique régionale de concertation et d'action.

Ce document de plan de plaidoyer régional résulte de cet atelier et vise la réduction, voire la levée, des contraintes liées à la commercialisation de l'oignon/échalote dans les pays et les corridors de l'espace CEDEAO.

Après une brève présentation du contexte général, il aborde les principaux points suivants :

- Les problèmes vécus par les acteurs sur le terrain : non application des règles régionales de la libre circulation qui occasionnent les tracasseries routières, la lourdeur excessive des procédures administratives, le paiement de frais injustifiés.
- Les objectifs et résultats du plan de plaidoyer : réduction au maximum des pratiques anormales pour instaurer un commerce libre entre les différents Etats de la région et réduction des coûts ainsi que des délais.
- Les éléments de l'argumentaire pour l'élaboration des messages : place de l'oignon/échalote dans la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire, textes régionaux du schéma de libre circulation signés par tous les Etats de la région.
- Les publics cibles : décideurs nationaux et régionaux, services administratifs impliqués dans le commerce, leaders d'opinion et public.
- Le plan de plaidoyer proprement dit : actions, calendrier, ressources nécessaires, suivi et évaluation.

EXECUTIVE SUMMARY

L'Observatoire National de la Filière Oignon du Burkina Faso, ONFO / BF (National Onion Industry Observatory of Burkina Faso) in collaboration with the USAID Agribusiness and Trade Promotion (ATP) project and with funding from USAID, organized a three day regional workshop on advocacy and lobbying that brought together players in the onion/shallot value chain in Burkina Faso, Ghana and Mali (6 to 8 December 2010 in Ouagadougou). The workshop allowed participants to strengthen their advocacy capacity, to identify constraints that limit trade, and discuss mechanisms for establishment of a regional action and dialogue.

This regional advocacy plan document therefore resulted from this workshop and aims at reducing, and removing constraints to onion / shallots marketing in the country and the ECOWAS corridors. Following the brief general context overview, it addresses the following key points:

- Problems experienced in the field by actors: non-application of regional free movement rules which does not impede road harassment, the burdensome administrative procedures, payment of unnecessary fees,
- The advocacy plan objectives and results: minimization of abnormal practices to establish free trade between countries of the region and reduce costs and delays
- The rationale elements for the development of messages: incorporate onions / shallots in the fight against poverty and food security, regional scheme texts put into circulation which has been signed by all states in the region
- Target audiences: national and regional policymakers, administrative services involved in trade, opinion leaders and the public
- The advocacy plan itself: actions, calendar, resources, monitoring and evaluation.

I. CONTEXTE

Les règles sous régionales relatives à la libre circulation des produits du cru, dont l'oignon et l'échalote, entre les pays de l'Afrique de l'Ouest proviennent des traités et protocoles négociés sous l'égide des deux organisations d'intégration économique que sont l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En principe, le commerce sous régional en oignon et échalote est libre d'entraves pour sa circulation.

En réalité, les acteurs engagés dans le commerce régional d'oignon/échalote souffrent de beaucoup de harcèlement de la part des agents de la Douane, ainsi que des agents de la Police et de la Gendarmerie (PDG). Des frais injustifiés et des procédures administratives excessivement lourdes représentent les normes que les commerçants doivent supporter pour pouvoir faire acheminer leur oignon et échalote d'un pays à l'autre. Selon les accords sous régionaux, la réalité devrait être le libre commerce. Comment y arriver ?

Parmi les acteurs de la chaîne de valeurs oignon/échalote, il y a un manque de connaissance des règles sous régionales. Les actions des agents de Douane indiquent que, chez eux aussi, il y a un manque de connaissance ou bien un désir d'ignorer les règles pour leur propre gain.

Pour répondre à cette situation, le projet USAID ATP a entrepris une analyse des textes pertinents qui révèle les constats suivants :

Les conditions sous lesquelles le commerce intra-régional est supposé se réaliser sont les suivantes :

- Aucun droit de douane appliqué sur des produits de cru.
- Aucune « taxe d'effet équivalent » (taxe sur la valeur ajoutée - TVA, taxes statistiques, taxes informatiques, ou frais additionnels, comme le « travail supplémentaire »).
- Aucune barrière non tarifaire (documentation non nécessaire, harcèlement de la part des agents de contrôle, demande de pots-de-vin).
- Aucun certificat d'origine pour les produits agricoles originaires de la sous région.

Les documents nécessaires au commerce en oignon/échalote sont les suivants :

- La déclaration d'intention d'exportation.
- Le certificat phytosanitaire.
- La liste de colisage.

- Le permis de conduire du chauffeur.
- Les documents relatifs à la maintenance et au bon état du camion.

Avec comme objectif la contribution à l'accroissement de la valeur et du volume du commerce agricole intra-régional, en vue de contribuer à atteindre la cible de 6% de croissance agricole annuelle fixée par le Programme Général de Développement Agricole de l'Afrique (CAADP) du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) de l'Union Africaine, le projet USAID ATP s'est engagé dans le renforcement de la chaîne de valeurs oignon/échalote. Il a débuté par une étude régionale de la chaîne de valeurs en septembre 2008 et une analyse institutionnelle *Strenghts, Weaknesses, Opportunities and Threats* (SWOT) des organisations professionnelles en octobre 2008. L'Observatoire Régional de l'Oignon en Afrique de l'Ouest et du Centre (ORO/AOC), basé à Niamey au Niger, a alors été retenu comme organisation régionale de référence pour la chaîne de valeurs oignon/échalote.

Malheureusement, avec les restrictions politiques placées par la communauté internationale sur le Niger, les soutiens apportés aux organisations nigériennes ont été limitées, et la capacité d'ORO/AOC à jouer son rôle a été ainsi compromise.

Le projet USAID ATP a alors opté de poursuivre le travail de renforcement de la chaîne de valeurs avec les organisations nationales des autres pays de la région sur la base du **plan de développement de la chaîne de valeurs** qui a été élaboré. En décembre 2010, les organisations nationales du Burkina Faso, du Ghana, et du Mali se sont réunies à Ouagadougou au Burkina Faso pour développer un **plan de plaidoyer** avec l'objectif de fluidifier le commerce intra-régional de l'oignon et de l'échalote.

2. PROBLEMES ABORDES

Les participants de l'atelier de décembre 2010 ont décidé d'entamer une campagne de plaidoyer portant sur deux volets. Pour le premier, il s'agît des problèmes rencontrés par les opérateurs de la chaîne de valeurs oignon/échalote avec les agents de Douane. Le deuxième volet concerne la non reconnaissance des documents réglementaires nationaux (documents techniques surtout) qui devraient être aussi reconnus et acceptés au niveau des autres pays.

Pour aller encore plus en détail, les opérateurs ont constaté qu'en important des oignons du Niger vers le Burkina Faso, les autorités burkinabé appliquent des droits de douane de 20% à la livraison, ignorant l'engagement pris sous l'UEMOA et la CEDEAO d'assurer le libre commerce de l'oignon. En plus, la Douane burkinabé applique aussi la redevance statistique (RS) de 1%, le prélèvement communautaire (PC) de la CEDEAO de 0,5% et le prélèvement communautaire de solidarité (PCS) de l'UEMOA de 1%. Ainsi, l'oignon du Niger est mis à un traitement douanier comme si le produit venait d'en dehors de l'Afrique de l'Ouest. On appelle cette pratique « des frais injustifiés ». Sur le même volet, à l'intérieur des pays de la sous-région, des agents de la Douane et des autres services de sécurité demandent des pots de vin flagrants (en général un montant de 5 000 FCFA) aux points de contrôle, forçant les commerçants de l'oignon et de l'échalote à payer pour pouvoir continuer sur la route sous peine de devoir décharger la cargaison. Il en résulte un rallongement des délais de routes qui causent une altération de la qualité, voire un pourrissement, du produit.

Le deuxième volet de la campagne de plaidoyer porte sur les documents exigés par les agents aux différents postes de contrôle. Il comprend une série de documents non nécessaires mais réclamés par les autorités aux commerçants de l'oignon et l'échalote. Par exemple, comme cité ci-haut, le certificat d'origine n'est pas exigé pour le commerce intra-régional pour les produits du cru tels que l'oignon et l'échalote. Cependant il est demandé par les services de Douane. Certains documents émis par les autorités d'un pays ne sont pas reconnus dans les autres pays de la région, en dépit des engagements des pays membres de la CEDEAO à assurer la reconnaissance mutuelle des documents techniques. La conséquence est que le commerçant est forcé d'obtenir un nouveau document dans chaque pays traversé, souvent en payant des frais. C'est le cas pour le certificat phytosanitaire en particulier.

L'exemple du traitement des **produits en transit** est encore plus complexe et plus troublant. Le « Carnet TRIE » (appelé ainsi selon l'accord CEDEAO, le Carnet Transit Routier Inter-état) est un document qui permet à un commerçant de transporter de la marchandise en transit sans payer des frais de transit dans le pays traversé (par exemple, une expédition d'oignon sortant du Niger à destination du Ghana passera le Burkina Faso en transit). Le Carnet TRIE est surtout valable pour des produits industriels ; il n'est pas nécessaire pour le transit des produits du cru, parce qu'aucun droit de douane n'est applicable pour le commerce intra-régional. Ignorant ce dernier point, les commerçants de l'oignon et l'échalote se munissent d'un Carnet TRIE, payant un frais aux transitaires qui les émettent. Souvent, même en possession d'un Carnet TRIE, les commerçants de l'oignon et l'échalote sont obligés de payer

une escorte ou un frais destiné à un fonds national de garantie, ou tous ces trois à la fois bien qu'aucune de ces dispositions n'est nécessaire.

3. OBJECTIFS ET RESULTATS

L'objectif de la campagne régionale de plaidoyer est de **réduire au maximum les pratiques anormales de la part de la Douane**, et des autres services des administrations nationales, pour arriver à une situation où les règles établies au niveau régional (CEDEAO et UEMOA) pour le commerce intra-régional de l'oignon et de l'échalote soient la réalité vécue au quotidien par les commerçants. Plus simplement, l'objectif est le libre commerce entre les pays de la CEDEAO.

Les résultats attendus comprennent une fluidification des flux de l'oignon et de l'échalote, une réduction des coûts de transport, une réduction des délais en termes de temps passés aux points de contrôle et un arrêt de l'exigence de documents non nécessaires par les agents de contrôle. L'aboutissement final de la chaîne des actions est la réduction du prix au consommateur de l'oignon et de l'échalote.

De façon générale, ces résultats contribueront à la réalisation des objectifs de développement de tous les pays ouest africains, la lutte contre la pauvreté et une amélioration de la sécurité alimentaire.

4. MESSAGES

Pour se faire comprendre au point d'obtenir l'accord, l'adhésion et si possible la mobilisation autour de leurs préoccupations, les acteurs de la chaîne de valeurs oignon/échalote doivent formuler des messages appropriés et convaincants pour la campagne régionale de plaidoyer. Les animateurs de l'atelier de décembre 2010 ont appris aux participants que les messages sélectionnés seront plus efficace s'ils sont courts et précis, s'ils attirent l'attention, s'ils suscitent le désir des responsables de résoudre la situation, et s'ils sont compréhensibles pour le grand public et peuvent attirer son intérêt. Ils doivent se baser sur un argumentaire suffisamment solide. A titre d'exemple :

- Les producteurs de l'oignon et de l'échalote sont surtout des paysans en zones rurales, qui sont parmi les plus pauvres citoyens des pays ouest africains ; les aider à pratiquer leur métier va contribuer à **lutter contre la pauvreté**.

- L'oignon et l'échalote sont des denrées de base pour le régime quotidien des populations de l'Afrique de l'Ouest, des denrées figurant dans les plats les plus populaires ; des efforts pour réduire le coût de transport de l'oignon et de l'échalote entre les pays de la CEDEAO **vont bénéficier aux plus pauvres** qui dépensent une part très importante de leurs revenus pour se nourrir. Ainsi, les réformes souhaitées vont contribuer à **améliorer la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables**.

- Interpellation sur la **responsabilité** dans le **respect des engagements** : En adoptant les différentes dispositions du schéma de libre circulation et en signant les textes y afférents, les Etats de la CEDEAO s'engagent à leur application.

5. PUBLIC CIBLE / INTERLOCUTEURS

Il est assez facile d'identifier les interlocuteurs à cibler pendant la campagne de plaidoyer. Pour les problèmes relevant du comportement des agents de la Douane, naturellement il va falloir s'adresser au girecteur général de la Douane dans chaque pays. Si le groupe de plaidoyer n'est pas satisfait de la réponse, il peut faire appel au ministre des Finances, dont dépend la Douane. Si le ministre des Finances ne réagit pas d'une manière qui résout la situation, ensuite le prochain interlocuteur devrait être la Primature ou la Présidence.

Pour le deuxième volet, qui est la non reconnaissance des documents, l'interlocuteur le plus approprié dépend du type de document. Le certificat phytosanitaire entre dans le domaine du ministère de l'Agriculture. Le Carnet TRIE est émis par les transitaires dont la permission d'opérer sur le territoire national dépend du ministère des Transports. Quant au certificat d'origine, l'entité qui l'émet peut varier selon le pays et même selon la région ; ais le ministère du Commerce est responsable pour la sélection de l'entité.

Ainsi, la campagne de plaidoyer devrait s'adresser aux décideurs faisant partie des **administrations nationales**. Mais les autorités des **organisations régionales** telles que la Commission de la CEDEAO et la Commission de l'UEMOA ont aussi une responsabilité d'assurer l'application correcte des règles régionales. Jusqu'à présent, ils ont échoué à remplir leurs rôles de **régulateur des marchés et de la libre circulation des produits,** une circonstance qui entraîne les frais injustifiés et les procédures administratives lourdes actuellement constatées.

6. PLAN DE PLAIDOYER

6.1 ACTIONS CONCRETES

L'atelier régional a décidé qu'il faudra entreprendre deux types d'actions : des actions au niveau national et des actions au niveau régional. Pour s'attaquer aux problèmes avec la Douane et la non reconnaissance des documents, les actions suivantes ont été retenues :

- Préparation des matériaux de plaidoyer (messages, lettres de plaidoyer, ...).
- Rencontres avec les autorités nationales et régionales (CEDEAO, UEMOA).
- Rencontres avec la presse.
- Organisation de rencontres bilatérales à la frontière entre les pays le long de la route d'exportation de l'oignon et de l'échalote.
- Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation au sein des organisations professionnelles de la chaîne de valeurs.
- Coordination, suivi et évaluation des actions au niveau régional (ORO/AOC).

Le tableau 1 (page suivante) contient un calendrier prévisionnel des activités jusqu'au mois de septembre 2011.

TABLEAU 1: PROGRAMME INDICATIF DES ACTIVITES

Activité	Responsable	Mois											
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Préparation d'une lettre modèle de plaidoyer													
Préparation d'un argumentaire qui explique les problèmes à résoudre (message)													
Rencontres avec les ministères au Burkina Faso	ONFO												
Rencontres avec les ministères au Ghana	GAPTO (Progressive Cooperative Onion Farmers and Traders Society - PCOFTS)												
Rencontres avec les ministères au Mali	FUPFEB (fédération des unions des sociétés coopératives pour la promotion de la filière échalote Bandiagara)												
Rencontres avec les ministères au Niger	ANFO												
Rencontres avec des autorités de la Commission de la CEDEAO	ORO/AOC												
Rencontres avec des autorités de la Commission de l'UEMOA	ORO/AOC												
Rencontre de presse à la suite des rencontres avec les autorités	ANFO, FUPFEB, ONFO, PCOFTS												
Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation au sein des organisations professionnelles	ANFO, FUPFEB, ONFO, PCOFTS												
Réunion à la frontière Niger-Burkina Faso (Kantchari)	ANFO, ONFO												
Réunion à la frontière Ghana-Burkina Faso (Paga)	PCOFTS, ONFO												
Réunion à la frontière Mali-Burkina Faso (Faramana)	FUPFEB et ONFO												
Organisation d'une rencontre régionale d'évaluation	ORO/AOC												

6.2 RESSOURCES DISPONIBLES ET A MOBILISER

La ressource la plus importante pour la campagne de plaidoyer est la ressource humaine. Il faut du temps pour se préparer bien avant d'aller à la rencontre des autorités nationales et régionales. Les opérateurs de la chaîne de valeurs oignon/échalote qui font partie des équipes nationales de plaidoyer devront bien digérer les arguments en faveur des réformes demandées pour pouvoir les expliquer aux interlocuteurs. Ces hommes et femmes d'affaires devront dédier suffisamment de temps aux activités de plaidoyer, en plus de leurs activités habituelles.

Une autre ressource disponible est le projet USAID ATP, qui dispose d'experts en commerce régional, transport, plaidoyer, partenariats public-privés, renforcement de capacités organisationnelles, et en d'autres domaines. Le projet USAID ATP peut aider les groupes de plaidoyer à apprendre comment formuler une lettre de plaidoyer et un argumentaire adaptés au pays concerné. Il est possible qu'USAID ATP puisse contribuer au cofinancement des réunions bilatérales aux frontières et à l'organisation de la prochaine réunion régionale des acteurs de la chaîne de valeurs. USAID ATP peut aussi faciliter l'accès aux organisations économiques régionales.

Il existe d'autres partenaires financiers et techniques qui pourront contribuer à appuyer ces activités de plaidoyer. Les alliés potentiels comprennent des bailleurs de fonds et des organisations non gouvernementales telles qu'Oxfam, qui ont une expérience en techniques de plaidoyer.

Quant au budget nécessaire, le tableau ci-dessous donne une idée des coûts des activités prévues.

TABLEAU 2: BUDGET ESTIMATIF

Activité	Besoins en financement	Contribution USAID ATP	Fonds à mobiliser
Réunion à la frontière Niger-Burkina Faso (Kantchari)	$2,500	$1,000	$1,500
Réunion à la frontière Ghana-Burkina Faso (Paga)	$2,500	$1,000	$1,500
Réunion à la frontière Mali-Burkina Faso (Faramana)	$2,500	$1,000	$1,500
Organisation de la prochaine réunion régionale	$12,500	$1,000	$1,500
Mass média	$4,000		$4,000
Total budget	**$24,000**	**$15,500**	**$8,500**

6.3 ROLES ET RESPONSABILITES

Les équipes nationales de plaidoyer, c'est-à-dire les acteurs les plus dynamiques encadrés par l'association nationale, vont entreprendre des rencontres avec les autorités nationales ainsi que les rencontres avec la presse. Elles vont participer aussi aux réunions bilatérales qui auront lieu aux frontières et à la prochaine réunion régionale des acteurs de la chaîne de valeurs.

L'équipe qui va plaider au niveau régional sera composée d'ORO/AOC, accompagné par le projet USAID ATP à travers son bureau à Ouagadougou, où se trouve la Commission de l'UEMOA, et à travers son conseiller technique basé à Abuja, siège de la Commission de la CEDEAO.

Le projet USAID ATP s'engage à accompagner les opérateurs de la chaîne de valeurs dans le développement des matériaux de plaidoyer (lettre portant des demandes spécifiques, argumentaire adapté aux pays), et, autant que possible, dans les rencontres nationales et régionales. Le projet USAID ATP indiquera début 2011 le niveau de soutien financier disponible pour soutenir les rencontres bilatérales aux frontières et la prochaine réunion régionale des acteurs oignon/échalote.

6.4 FORCES ET FAIBLESSES

Dans cette démarche de plaidoyer pour assurer une libre circulation des oignons et des échalotes dans la sous-région, il existe plusieurs forces et faiblesses. Parmi les forces, on peut citer la forte volonté des acteurs de s'organiser pour avancer. Au Burkina Faso, l'un des opérateurs de la chaîne de valeurs oignon dispose d'une influence politique, puisqu'il est lui-même député. Au Niger, l'oignon est un des principaux produits agricoles exportés par le pays, ce qui pourrait représenter une force si les opérateurs du secteur savent en tirer avantage. Tenant compte de cette force l'Association Nationale de la Filière Oignon du Niger (ANFO) a plaidé et obtenu auprès des autorités nigériennes la mise en circulation d'un macaron pour l'oignon depuis octobre 2010. Cette initiative mérite de faire école au niveau des autres pays de la sous-région.

Par rapport aux faiblesses, on constate le faible niveau d'organisation de la chaîne de valeurs, qui indique qu'il reste beaucoup de travail à faire, mais l'oignon/échalote pourra suivre le bon exemple des autres chaînes de valeurs dans lesquelles le projet USAID ATP travaille, comme les céréales, le bétail-viande, et la volaille. La désorganisation est exacerbée par un manque de compétences de la part des opérateurs dans la chaîne de valeurs oignon/échalote. Les acteurs sont souvent analphabètes et n'ont pas bénéficié de formation sur les techniques de gestion d'affaires. Aussi le secteur oignon/échalote est-il caractérisé par un manque d'argent disponible pour monter des campagnes de publicité au niveau des medias pour atteindre leurs fins en termes de plaidoyer et réformes des politiques.

6.5 SUIVI ET EVALUATION

Il est important que les acteurs de la chaîne de valeurs connaissent les effets de leurs efforts déployés dans la campagne de plaidoyer. Les techniques qui réussissent à changer le comportement des agents de la Douane et des autres autorités ciblées dans un pays pourront servir aux actions entreprises dans d'autres pays.

Les effets des actions de plaidoyer ne sont pas faciles à évaluer car plusieurs publics cibles sont concernés. Par la coordination de la rédaction des rapports sur les différentes activités qu'il assurera, ORO/AOC veillera à l'identification de critères d'appréciation des changements à différents niveaux : les décideurs, les organisations professionnelles de la chaîne de valeurs, la société et les différentes relations mise en œuvre. La synthèse de ces rapports (mettant en exergue les éléments tels que : le nombre de rencontres organisées, le nombre d'échanges d'expérience au cours du processus, les prises de décisions, la description de cas vécus sur le terrain par les acteurs) sera partagée avec les organisations professionnelles nationales pour renforcer les liens et la coopération entre elles. Cette synthèse pourra également servir à l'organisation d'un atelier bilan.

ANNEXE: RESULTATS DES TRAVAUX DE GROUPES

Cette annexe contient les résultats issus des discussions des deux groupes de travail établis pendant l'atelier régional tenu du 6 au 8 décembre 2010 à l'hôtel Pacific à Ouagadougou, Burkina Faso. Le projet USAID ATP a proposé un schéma à suivre et mis à disposition de chaque groupe un expert en politiques commerciales. La répartition du travail s'est faite de la façon suivante : le groupe 1 a développé la stratégie de plaidoyer relative aux problèmes avec les agents de la Douane ; le groupe 2 a développé la stratégie de plaidoyer concernant la non reconnaissance des documents. Chacun des groupes a fait une présentation de son travail, qui suit ci-dessous, et qui est devenue la matière brute pour ce plan régional de plaidoyer.

GROUPE 1 : PROBLEMES AVEC LES AGENTS DE DOUANE

Problème

La corruption flagrante de la Douane (pots de vin sur les routes)

La mauvaise application des règles (paiements de frais et de taxes injustifiés)

Objectif

La mise en application des textes pour que la Douane agisse correctement

Audiences

DG de la Douane

Ministère des Finances

Les bailleurs de fonds (qui ont la possibilité d'imposer une conditionnalité si les mauvaises pratiques continuent)

Les bénéficiaires

Les acteurs directs de la filière (producteurs et exportateurs)

Les intervenants directs : Les acteurs de la filière

Intervenants indirects : les consommateurs

Alliés

Ministères : Agriculture, Commerce, Transport

Connaissances : USAID ATP, PAFASP, IFDC, USADF (projet au Burkina Faso)

Les partenaires techniques et financiers

Données

La non-conformité du montant payé à la frontière ou aux points de contrôle figurant sur la quittance avec ce qui a réellement été payé

Les enquêtes menées par USAID ATP sur les tracasseries routières

Frais injustifiés (droits de douane, redevance statistique, prélèvement communautaire de la CEDEAO, prélèvement communautaire de solidarité de l'UEMOA) perçus sous prétexte que le produit ne provient pas de la sous-région

Les Ressources

Les ressources humaines

- ONFO
- Partenaires financiers
- Mobilisation par pays et par question
- Résultats des enquêtes menées par USAID ATP

Groupe de Plaidoyer

Associations nationales de la filière

ORO (association régionale)

Messages

La corruption et les mauvaises pratiques de la Douane causent des préjudices aux pauvres acteurs de la chaîne de valeurs.

La nourriture quotidienne devient plus chère pour les consommateurs et les plus vulnérables sont les plus affectés.

Lettres

Dépliants

Actions concrètes

- rencontres avec les autorités
- rencontres avec autres organisations
- échanges d'expérience avec les autres pays
- rencontres avec les médias

Prendre en compte les actions au niveau national et au niveau régional !

Suivi/Evaluation

Groupes de plaidoyer (nombre de réunions)

Enquêtes ATP

Echanges d'expériences entre les acteurs de la filière

La planification du timing du plaidoyer est important—après la récolte et au début de la campagne de vente (septembre à janvier)

Fréquence des rencontres (2 fois)

GROUPE °2 : NON RECONNAISSANCE DES DOCUMENTS

Thèmes	Comment ?	Quand ?	Qui ?
1. Problèmes	Identification des autorités qui émettent et qui refusent de reconnaître	Fin décembre 2010 à mi-janvier 2011	Equipe restreinte (ONFO, ORO, ATP)
2. Objectifs	Procéder de manière que les autorités reconnaissent les documents sur le plan national et sous régional et limiter les paiements illicites y associés	Fin décembre 2010	ONFO, ORO, ATP
3. Audiences	Procéder à une identification des groupes ciblés	Fin décembre 2010	ONFO, ORO, UEMOA, CEDEAO
4. Données	Rassembler tous les papiers qui entrent en compte (certificat phytosanitaire, Carnet TRIE, laissez passer, etc.)	Fin décembre 2010	ONFO, ORO
5. Ressources	Prendre en compte toutes les activités qui nécessitent une prise en charge		
6. Groupe de plaidoyer	Provoquer une rencontre des acteurs et désigner des gens capables de plaider	Mi-janvier 2011	ONFO, ORO, ATP
7. Alliés	Identifier le service d'encadrement, ONAC, Ministère de l'Agriculture	Fin décembre 2010	Mali (la fédération des unions des producteurs de la filière échalote de Bandiagara) Burkina (Direction générale de l'ONAC, secrétariat général du ministère du transport, direction de la police nationale)
8. Messages	Formuler un seul document pour tous les pays. Avoir des messages de commun accord avec les autres acteurs	Début janvier 2011	ORO, ONFO, ATP
9. Actions concrètes	Elaboration des messages. Diffusion. Rencontres avec les autorités.	Février à septembre 2011	ONFO, ORO, ATP
10. Suivi/évaluation	Mettre en place d'un groupe de travail et désigner des responsables (relais) de suivi évaluation au niveau des différentes organisations	Février à septembre 2011	ONFO, ORO, ATP